

**Coopération financière COMIFAC – Allemagne
Programme de « Promotion de l'exploitation
certifiée des forêts »**

COMIFAC/KFW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

Pays de la COMIFAC

6^{ème} rapport semestriel

Période: 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015

Presenté au:

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun

et à:

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Juin 2015



en coopération avec



Vos interlocuteurs
à GFA Consulting Group GmbH sont

Frank Czesnik
Veerle Van Waesberghe

Coopération financière COMIFAC – Allemagne
Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KFW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

6^{ème} rapport semestriel

Période: 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015

par Romain Lorent

Adresse

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrogstraße 82
D-22359 Hamburg
Deutschland

Telefon +49 (40) 6 03 06 - 111

Telefax +49 (40) 6 03 06 - 119

E-Mail: anka.greiner@gfa-group.de

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES	III
1 INTRODUCTION	1
2 CONTEXTE DU PROGRAMME	1
3 OBJECTIFS DU PROGRAMME	2
4 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME	2
5 PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES	3
6 PLANS DE TRAVAIL	5
7 PARTENAIRES DU PROGRAMME	5
8 EVOLUTION DU PROGRAMME	6
9 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 30 AVRIL 2015	9
9.1 Mise en place des conditions générales propices à la certification	9
9.1.1 Elaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE	9
9.1.2 Mise en place d'une base pour le déploiement d'un appui du PPECF aux entreprises forestières en RCA	10
9.1.3 Programme de soutien et de développement du PAFC en Afrique Centrale	11
9.1.4 Reconnaissance des standards de certification privés par l'APV/FLEGT au Congo	11
9.1.5 Restitution de l'étude marketing des bois tropicaux par le consortium ECOM-EPUB-STRATEMARK)	12
9.1.6 Soutien et participation du PPECF à l'atelier sur les IGI du FSC le 16 décembre 2014 à Douala	12
9.1.7 Tests de laboratoire sur douze essences du bassin du Congo	13
9.2 Elever les pratiques d'exploitation industrielle de gestion durable	13
9.2.1 Etudes	13
9.2.2 Formations	14
9.3 Renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle	16
9.4 Nouvelles interventions en préparation	16
9.4.1 Appui à la société SICOBOIS pour l'obtention d'un certificat de légalité (OLB), étape intermédiaire de l'objectif de certification de gestion durable de l'entreprise	16
9.4.2 Appui à l'exploitation à faible impact des permis forestiers PEA n° 189 & n° 190 en RCA	16
9.4.3 Aide à l'application des normes FSC sur la régénération et la diversité génétique des essences du bassin du Congo	17
9.4.4 Amélioration des résultats dans l'utilisation des engins lourds en forêt tropicale, en matière environnementale, économique et dans la prévention des risques professionnels	17
9.4.5 Évaluation des impacts du FSC sur la biodiversité dans le bassin du Congo	17
9.4.6 Outil d'aide à la réalisation des plans d'action dans une démarche de certification des entreprises forestières et industries du bois dans le bassin du Congo »	18
9.4.7 Partenariat pour la gestion de la faune dans les concessions FSC de Rougier Gabon (cas de la CFAD Ogooué-Ivindo)	18
9.4.8 Termes de référence pour la mise en place d'une certification PEFC en	

	République du Congo (Etude de faisabilité & feuille de route)	19
9.4.9	Termes de référence pour l'élaboration d'un algorithme de gestion des coupes à la CIB	19
9.4.10	Diagnostic et appui en Hygiène Santé et Sécurité (HSS) pour les entreprises forestières et industries du bois dans le bassin du Congo	20
9.4.11	Prévention de l'érosion par modélisation hydrologique des eaux pluviales	21
10	RECAPITULATIF DES CONTRATS AU 30 AVRIL 2015	22
11	RECOMMANDATIONS	27

ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAFECO	Cameroon Agriculture and Forest Exploitation Company S.A.
CBP	Congo Basin Programme
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Recherche Agronomique pour le Développement
CNA	Cinéma Numérique Ambulant
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DAC	Demande d'action corrective
DFS	Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen / Germany
ECOFORAF	Programme d'Appui à l'Eco-Certification de Concession Forestières en Afrique Centrale
EFI	Exploitation à Faible Impact
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
GDF	Gestion Durable des Forêts
GFA	GFA Consulting Group GmbH, Hamburg / Allemagne
GFBC	Groupement de la filière bois au Cameroun
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
IGEF	Inspection Générale de l'Economie Forestière
ISO	International Standard Organisation
IUCN	International Union for Conservation of Nature
KfW	KfW Entwicklungsbank, Banque Allemande de Développement
MoU	Memorandum of Understanding
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONF	Office National des Forêts (France)
ONFI	ONF International
PAFC	Pan African Forest Certification Scheme
PC&I	Principes, Critères et Indicateurs

PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PPECF	Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
PSU	Policy and Standards Unit (FSC)
PTF	Partenaire Technique et Financier
PV	Procès verbal
RBUE	Règlement bois européen
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
ReRac	Réseau des Radios communautaires
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
TdR	Termes de Référence
TFT	Tropical Forest Trust
TLTV	Vérification de la Légalité et Traçabilité du Bois
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature (pareil que l'IUCN)
VLO	Vérification de l'Origine Légale du Bois
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZSL	Zoological Society of London

1 INTRODUCTION

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale pose un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés, mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un manque à gagner pour les gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

2 CONTEXTE DU PROGRAMME

Au cours des 15 dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive. Suite à la réassociation en mars 2014 du Groupe DANZER et sa filiale Congolaise IFO au FSC, la superficie FSC des forêts du bassin du Congo a retrouvé son niveau antérieur d'environ 5,5 millions d'hectares. Pour être exact, selon le site FSC-info, la superficie totale certifiée en ce moment, totalise 5,3 millions ha en FSC/FM d'ha certifiés pour tout le bassin du Congo répartis comme suit :

- 900 000 hectares au Cameroun (3 certificats FSC –FM pour 13 UFA) ;
- 2 millions d'hectares au Gabon (3 certificats FSC-FM et 8 CFAD certifiées) ;
- 2,4 millions d'hectares en République du Congo-Brazzaville (3 certificats FSC-FM pour 4 UFA).

Cette stagnation des superficies s'explique par les problèmes rencontrés dans le commerce de produits bois tropicaux liés à des préoccupations relatives à l'environnement, à la légalité et au partage des bénéfices, mais surtout par la crise économique mondiale de 2008 qui a touché de grands importateurs de produits bois tropicaux, particulièrement en Europe. Pour y faire face, la mise en œuvre de la Gestion Durable des Forêts (GDF) à grande échelle est sans doute la meilleure façon d'inverser ce scénario, puisqu'elle permet de répondre aux préoccupations d'ordre écologique, social et économique à travers une certification crédible basée sur des procédures de vérification transparentes.

Toutefois, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises en raison:

- de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification ; le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes des Etats, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- de la quasi inexistence de mesures d'incitations positives (fiscalité verte, etc.) des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ;

- d'un référentiel FSC régional en voie de déclinaison au niveau national et sous conditions suspensives se référant, notamment, à un concept HVC encore non abouti ;
- des faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux et les prestataires de services ;
- des coûts liés à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux, pour les produits certifiés ;
- d'un processus FLEGT/APV qui piétine¹, même si, du côté des acheteurs, la « Due diligence » du nouveau règlement bois européen en vigueur depuis le 3 mars 2013 commence à faire effet, en raison des premiers contrôles opérés dans l'espace européen.

3 OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme prévoit un appui dans trois domaines d'intervention:

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par :
 - la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
 - la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
 - l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines ;
 - la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

4 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME

L'approche méthodologique du Programme a été largement décrite dans l'offre technique du Bureau GFA Consulting Group GmbH – DFS Deutsche Forest service GmbH, et seuls les points essentiels sont ici rappelés :

- mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles : il s'agit ici d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et un appui aux nouveaux acteurs privés ; soutien aux systèmes de certification FSC et PEFC ;

¹ Si on a pensé un moment que la légalité FLEGT s'appuyant, dans le bassin du Congo, sur des codes forestiers très développés aussi bien sur le plan social que sur la protection de la ressource, ne justifierait peut-être plus le standard FSC, force est de constater qu'après plus de dix années de la signature des APV FLEGT, certaines Administrations forestières (Cameroun, Congo), lassées par les difficultés liées à la mise en œuvre du Partenariat, veulent aujourd'hui s'appuyer sur un paragraphe de l'Accord, reconnaissant les certifications privées et pouvant les dispenser de contrôles additionnels dans la délivrance de licences FLEGT.

- amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Pour ce volet, le Programme s'est investi depuis 30 mois, dans le renforcement de capacités des entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la résolution de demandes d'actions correctives ; le coaching personnalisé d'entreprises vers un objectif de certification ; des appuis au volet social et biodiversité des plans d'aménagement; le renforcement des capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière ;
- le soutien à la communication sur l'exploitation industrielle durable. Cette composante portera entre autres sur des communications ponctuelles et ciblées (aussi dans les discussions avec les ONGs critiques) et le soutien à des radios communautaires.

Concrètement, cette approche s'est traduite par :

- l'élaboration d'une charte de partenariat qui doit être signée par tout bénéficiaire et prestataire du Programme afin de minimiser les risques de plainte à l'encontre de ce dernier (cf. annexe 2 du rapport de démarrage) ;
- la mise en place d'un site web (<http://ppecf-comifac.com>) auquel renvoie trimestriellement une newsletter qui illustre les interventions mises en œuvre selon une grille de critères énoncés dans le document téléchargeable par le lien url <http://www.ppecf-comifac.com/requete.html#conditions>.

Ce site met également en ligne :

- des exemples de TdR des différentes interventions réalisées ;
- les rapports publics des interventions, lorsque la prestation concerne particulièrement une entreprise forestière ;
- le mode opératoire d'une requête basée sur trois annexes principales :
 - ✓ l'annexe I : descriptif de l'intervention ;
 - ✓ l'annexe III : budget prévisionnel ;
 - ✓ l'annexe VIII : cadre logique de l'intervention.
- la participation régulière du PPECF à de nombreuses réunions, ateliers et séminaires dont des « ateliers PPECF » annuels qui sont l'occasion d'informer les bénéficiaires et les partenaires du Programme sur ses réalisations et de recueillir leurs besoins en appuis ;
- le recueil des besoins exprimés par les entreprises forestières du bassin du Congo, notamment à travers une mission de prospection et de rencontres qui s'est déroulée du 25 mars au 5 avril 2013 ;
- l'engagement pour les entreprises non certifiées, à poursuivre l'objectif d'un certificat FSC (ou PEFC) dans les quatre années suivant le premier appui financé par le PPECF dans l'atteinte de résultats « intermédiaires » (certificats de légalité) sur une trajectoire de certification plus exigeante.

5 PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES

L'intérêt que portent les bénéficiaires au Programme est étroitement lié à sa rapidité d'analyse et de procédure de contractualisation qui permettent de répondre dans des temps très courts aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières (notamment pour lever des demandes d'actions correctives) et leurs partenaires directs.

Par ailleurs, les principales recommandations (à l'attention de la COMIFAC et de la KfW), issues du 1^{er} comité de décision et d'orientation (CDO) et largement soutenues dans le

rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme ont infléchi le PPECF sur le plan méthodologique, par :

- un élargissement géographique de facto, du champ d'intervention du PPECF au Gabon, tenant compte du potentiel de progression vers la certification de nombreuses entreprises dans ce pays ;
- un élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore relativement éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre à l'horizon de quatre ou cinq années à travers le passage obligé de niveaux de certification intermédiaires de légalité (OLB, FLEGT) ;
- l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal du Programme « ...suit les principes du FSC ou équivalent ».

Le deuxième Comité de décision et d'orientation (CDO) tenu les 26 et 27 mai 2014 à Douala au Cameroun a confirmé les recommandations du 1^{er} CDO en insistant, en outre, pour chaque composante du Programme, sur l'importance de :

Composante 1

- établir un protocole d'accord AFD-ATIBT-MEFDD-PPECF pour le financement du PAFC Congo ;
- poursuivre le processus de reconnaissance par les Gouvernements des certificats privés dans la délivrance facilitée des licences FLEGT aux concessionnaires certifiés ;

Composante 2

- disposer d'un argumentaire « coûts-bénéfices » de la certification afin de pouvoir mieux convaincre les concessionnaires de s'orienter vers la certification ;
- singulariser les interventions PFNL du Programme par un lien direct avec le développement local, soutenu par les concessionnaires ;
- développer des stratégies collaboratives de formation avec le RIFFEAC et plus spécifiquement avec le CRESA, pour des formations d'aménagistes forestiers et d'audits internes ;
- diffuser par des médias (guide-e-learning, etc.) les bonnes pratiques de la gestion durable ;
- appuyer le MEFDD par des tests à blanc pour une catégorie de PME afin d'atteindre l'objectif de certification des entreprises forestières au Congo ;
- mener des activités sur la gestion de la faune en synergie avec les aires protégées (TNS) ;

Composante 3

- désigner dans chaque pays un point focal.

Tandis que le 3^{ème} CDO, qui s'est tenu les 19 et 20 février 2015 à Pointe Noire au Congo, a recommandé pour :

Composante 1

- une activité de plaidoyer de la société civile ;
- appuyer, sous réserve d'une disponibilité budgétaire, l'Administration forestière du Congo à l'élaboration de directives vers le plan d'aménagement simplifié dans le Sud ;
- appuyer, sous réserve d'une disponibilité budgétaire, les PME du Sud Congo à s'engager à la certification forestière, à travers des audits à blanc.

Composante 2

- remplacer l'étude « sciage » par une étude sur l' « amélioration du rendement matière des usines », critère particulièrement noté par les audits ;
- développer des synergies avec les programmes sous régionaux traitant de la question des PFNL ;
- tester l'efficacité à travers une étude pilote, de l'utilisation de drones pour le suivi des forêts du bassin du Congo ;
- finaliser la préparation des TdR de l'étude sur l'impact de la certification forestière sur la biodiversité dans le bassin du Congo, pour compléter les résultats comparatifs de l'étude sociale du CIFOR² ;
- sous réserve d'un complément d'informations, identifier des interventions en RCA pour les inscrire dans un PPECF II ;
- appuyer l'Administration forestière du Congo pour l'élaboration de guide de gestion d'une série de développement communautaire ;
- atténuer les raisons d'un contexte qui motivent les entreprises à rester attentistes vis-à-vis de la certification : effets positifs et négatifs du RBUE.

6 PLANS DE TRAVAIL

Par nature, le programme répond à des demandes. Il n'est donc pas aisé d'établir ex ante un plan de travail. Néanmoins, la Cellule de gestion du Programme a présenté, à Pointe Noire, un PTA pour l'année 2015, plan de travail qui servira de référence pour le 4^{ème} CDO, prévu dans la deuxième quinzaine d'avril 2016.

Sur le plan des requêtes, le Programme est aujourd'hui suffisamment bien perçu par les bénéficiaires, pour qu'il ne soit plus nécessaire d'être aussi proactif. La difficulté résidant aujourd'hui davantage dans la sélection des propositions les plus efficaces et dont l'intérêt est le mieux partagé entre les entreprises. Ces propositions continuent d'être analysées, dans un cadre de concertation formel entre la COMIFAC et le PPECF mis en place depuis mars 2014 où régulièrement une réunion permet de sanctionner toutes les nouvelles propositions d'interventions. Un compte rendu est ensuite adressé à la KfW et à la COMIFAC. A titre indicatif, depuis la mise en place de cette procédure, cinquante-six requêtes ont ainsi été présentées [sur cent quatre-vingt quatorze reçues], dont six ont été rejetées.

7 PARTENAIRES DU PROGRAMME

Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi avec les principaux, des contacts réguliers et des collaborations (WWF, ZSL, Nature +, WCS, Rain Forest alliance, Bureau Veritas, UICN, GFBC, bureaux d'études spécialisés, etc.). Le dernier semestre est marqué par de nouvelles collaborations avec des acteurs tels que WCS³, NEPCON⁴. Ce dernier étant impliqué avec WWF et RA, dans un appui à un panel

² http://www.cifor.org/publications/pdf_files/WPapers/WP111Atyi.pdf.

³ The Wildlife Conservation Society, founded in 1895, has the clear mission to save wildlife and wild places across the globe.

⁴ NEPCON is a non-profit organisation that builds commitment and capacity for mainstreaming sustainability. NEPCON est également reconnue comme organisation de contrôle du RBUE, par la Commission Européenne.

d'une douzaine d'entreprises asiatiques au Gabon, qui vont sans doute, pour certaines d'entre elles, constituer une cible privilégiée du PPECF, dans le courant de l'année 2016, vers l'obtention d'un certificat de légalité certifiée tierce partie (OLB), point de passage obligé vers l'objectif plus lointain d'une certification FSC.

8 EVOLUTION DU PROGRAMME

Mal connu des bénéficiaires, le premier semestre d'activités (avril 2012 à octobre 2012) était caractérisé par :

- des demandes d'intervention émanant des concessionnaires confrontés à des besoins urgents de répondre à des demandes de mise à niveau préalables (i.e. SFID), d'actions correctives ou préparation d'un audit de surveillance (i.e. audit à blanc chez CAFECO) et plus rarement pour des activités à long terme ;
- beaucoup de structures partenaires des concessionnaires ont perçu la possibilité de mobiliser des fonds pour réaliser ou poursuivre des activités en cours ou prévues dont le financement n'était pas stabilisé (TFT, ZSL, WWF/C4CF, PFBC, UICN, CIRAD, etc.);
- un certain nombre d'appuis ont été proposés de manière proactive par le PPECF sans que les entreprises aient exprimés une demande préalable, mais pour lesquels elles se sont intéressées par la suite (cinéma itinérant; logiciel pour faciliter la démarche vers la certification; outils de cartographie, appui au réseau des radios communautaires).

Le deuxième semestre (novembre 2012 à avril 2013) a enregistré :

- un rééquilibrage du Programme vers des interventions à caractère plus structurant : formations d'auditeurs organisées par le bureau Veritas, formations « sociales » organisées par TFT, instruction d'un programme de formation abattage contrôlé Pallisco-Alpicam, mise en place du Principe 8 FSC chez SFID, revue des procédures EFIR Alpicam/Pallisco/SFID, etc.;
- des demandes d'intervention en vue d'améliorer la « boîte à outil » de la gestion durable des forêts : cahier des charges pour une plate-forme de téléapprentissage (FRM) ; progiciel HVC (Nature +) ; upgrading du logiciel SMART pour la lutte anti-braconnage (WCS) ; outils de cartographie (logiciels CANOPEE & Go MONITOR FOREST (ONFI) ; certification « carbone » (FORM international) ; fiscalité incitative pour les concessions certifiées (GFBC) etc. dont certains n'ont pas pu démarrer faute de réunir les conditions de leur développement (logiciel canopée, certification « carbone »). A noter que sur base d'un argumentaire, l'étude comparative des modes de gestion forestière a été abandonnée avec l'accord de la COMIFAC et de la KfW et remplacée par des études sectorielles (social, biodiversité, impact économique) de la certification, qui compilées, aboutiront au même résultat.

Le troisième semestre (mai 2013 à octobre 2013) confirme l'inflexion du Programme vers :

- des tests et l'adaptation de nouveaux outils dédiés au monitoring des forêts et à leur exploitation durable : test de suivi par images à très haute résolution (exécuté chez le groupe WIJMA) ; adaptation de solutions logicielles (toujours en préparation), test du compas électronique (exécuté), nouvelles tables allométriques (en démarrage) ; proposition d'une fiscalité incitative à la gestion durable (exécuté), intérêt d'une double certification PEFC-FSC (en préparation) ; guide pour mieux gérer la faune en concession FSC (exécuté) ; guide pour lutter contre les effets de l'érosion (exécuté) ; guide pour améliorer la cogestion des ressources avec les populations riveraines (exécuté) ; identification de valeurs HVC dans certaines concessions (exécuté) ; appui

à la sensibilisation à travers le réseau régional de radios communautaires (abandonné faute d'accord entre les bénéficiaires de l'intervention);

- des actions de formations mutualisées : abattage contrôlé et techniques d'exploitation à faible impact (en cours d'exécution) ; formations cartographiques (SIG) (exécuté) ; formations auditeurs (en cours d'exécution); appui au centre d'excellence sociale (exécuté) ;
- la promotion des bois tropicaux sur les marchés européens à travers un panel d'actions suivies directement par l'ATIBT depuis Paris (exécuté).

Le quatrième semestre (novembre 2013 à avril 2014) a permis de mettre en œuvre les actions précédemment identifiées, d'explorer le potentiel de nouvelles interventions en conformité avec les recommandations du 1^{er} CDO et en vue de préparer un avenant à la Convention BMZ 2008 66 707, à mi-parcours. Cette quatrième période a aussi permis de délocaliser une partie de l'appui du PPECF sur l'aval de la filière, c'est-à-dire au niveau des marchés européens, à travers une maîtrise d'œuvre confiée à l'ATIBT pour réaliser une étude sur la revalorisation de l'image des bois tropicaux du bassin du Congo et des tests de caractérisations (mécanique et durabilité) sur douze essences.

Citons:

- *L'identification et le recueil de propositions d'interventions au Gabon où des marges quantitatives de progression existent (en démarrage)*

WWF en collaboration avec Rain Forest Alliance et Nepcon (récemment accrédité bureau de certification FM/CoC par le FSC) souhaite l'appui du PPECF pour réaliser une mesure d'écart sur un panel d'entreprises non certifiées mais qui pourraient résolument s'engager vers un mode d'exploitation durable, si elles étaient accompagnées sur du moyen long terme. Parallèlement, des ONGs de conservation telle que Conservation & Justice pourraient devenir des références méthodologiques pour la sous-région, si le Programme, à travers un appui, pouvait capitaliser leur expérience au Gabon et la promouvoir sur d'autres pays moins avancés sur le plan de la protection de la biodiversité.

- *L'élargissement de la cible du programme vers des entreprises de niveaux intermédiaires qui s'est traduit par :*

- un atelier sur les processus de légalité et de gestion durable avec les entreprises forestières asiatiques d'Afrique centrale
Cet atelier, tenu à Libreville les 18 et 19 mars, à l'initiative de la GIZ/COMIFAC et avec le soutien financier du PPECF, a permis d'atteindre son objectif : sensibiliser et informer les entreprises chinoises et/ou à capitaux asiatiques sur la nécessité de prendre en compte la grille de légalité FLEGT dans leur modèle d'exploitation et, à terme, de s'engager sur la voie de la certification comme moyen de se distinguer sur les marchés du Nord, de plus en plus exigeants;
- la non-objection de la COMIFAC sur une requête d'un coaching sur huit mois de la SODEFOR en RDC, pour atteindre la légalité OLB sur plusieurs titres forestiers (en cours d'exécution).

- *La promotion de la double certification et mise en place du PAFC Congo*

L'ATIBT et le Ministère de l'économie forestière et du développement durable du Congo travaillent à l'élaboration de TdR relatifs à une feuille de route vers la mise en place d'un certificat PAFC, reconnu par le PEFC international (en démarrage).

L'ATIBT a informé le PPECF de l'appui potentiel du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) à hauteur de 25.000 € pour réaliser l'étude de faisabilité et le développement de la feuille de route.

- *Un plan marketing sous la conduite de l'ATIBT*

A l'époque d'internet et des réseaux sociaux où les consommateurs pèsent de plus en plus sur les marchés pour défendre leurs convictions, il est essentiel d'informer les acteurs d'une filière, en toute transparence. Ainsi, l'ATIBT, comme interface représentative de la filière des bois tropicaux (exploitants forestiers, transformateurs, importateurs, traders, revendeurs, sous-traitants, aménagistes et syndicats professionnels) s'implique toujours davantage dans la diffusion d'informations à destination des marchés. De plus, grâce au soutien du PPECF, l'ATIBT a pu préparer le cahier des charges d'une batterie de tests de laboratoire sur les essences les plus connues, mais également sur une dizaine d'essences secondaires (qualifiées de promotion) ainsi que les termes de référence d'un premier plan marketing qui devrait être amplifié sous peu, par un financement de l'AFD.

Le cinquième semestre est, lui, marqué par le suivi des recommandations des CDO précédents celles de l'aide-mémoire du Consultant⁵, venu courant mai 2014, évaluer le PPECF. Ce dernier préconise de :

- profiter de l'opportunité qu'offre la nouvelle dynamique « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes/Pan African Forest certification Scheme, PEFC/PAFC » dans la sous-région (Cameroun, Congo, Gabon et même RDC) pour appuyer la finalisation du standard et les premières certification « PEFC » dans la sous-région [*courant juin 2015, un audit à blanc PAFC Gabon est programmé chez le Groupe Rougier. Cf. infra*] ;
- renforcer la présence du Programme au Gabon, à travers des actions ponctuelles justifiées (formations, extension quantitative de la certification (PEFC/PAFC et FSC) [*un état des lieux d'une douzaine d'entreprises asiatiques est en préparation. Cf. infra*] ;
- élargir le groupe-cible du programme qui doit continuer à donner la priorité aux entreprises certifiées FSC et/ou en voie d'être certifiées FSC (et/ou PEFC/PAFC) tout en développant une approche spécifique pour les entreprises en voie de certification « légale », à travers des formations, un accompagnement (audit à blanc, coaching, etc.) pour ensuite avancer vers l'élaboration d'une stratégie d'appui orientée spécifiquement vers les entreprises agissant en toute légalité et disposées à faire vérifier leur niveau de légalité, par une tierce partie (audits) [*un premier coaching vers un certificat OLB est en cours depuis septembre 2014 chez l'entreprise SODEFOR en RDC. Cf. infra*] ;
- développer des stratégies pragmatiques vis-à-vis du Règlement bois européen (RBUE) et vis-à-vis de l'initiative « Forest Law Enforcement, Governance and Trade, FLEGT » afin de relever significativement le niveau d'exploitation dans la sous-région au moins au seuil légal [*un standard de réponse des entreprises de RDC au RBUE est en cours d'élaboration depuis janvier 2015. Cf. infra*] ;
- de renforcer la philosophie « être au service des entreprises et des systèmes de certification » à travers la mise en place d'une plate-forme de concertation avec les entreprises certifiées et les réseaux sous régionaux FSC et PEFC/PAFC [*le PPECF demande aux entreprises une contribution financière plus importante. Ce qui permet de mieux détecter la motivation des entreprises*] ;
- de rechercher des partenariats stratégiques (avec d'autres PTF) dans les domaines gouvernance forestière, développement local, approche intégrée et spatiale de gestion des forêts.

⁵ Claus Michael Falkenberg.

Le sixième semestre a prolongé les engagements pris au cours du cinquième semestre. Le fait le plus relevant étant l'intérêt porté par le Programme en République Centrafricaine vers certaines entreprises voulant préserver leur image dans un contexte très défavorable, mais surtout vers l'entreprise SINFOCAM récemment attributaire dans le sud de la RCA, du Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) n°190 à la limite du parc de la TNS, dans les aires protégées de Dzanga-Sangha. Cf. infra.

A noter également l'augmentation moyenne du niveau financier des interventions proposées qui font qu'au courant du sixième semestre, le PPECF a présenté à chaque réunion de validation, des montants plus élevés que les semestres précédents. Il s'en suit que fin avril 2015, le PPECF a dépassé le seuil de cinq millions d'euros d'engagements, soit 61 % de la convention de financement, pour un temps écoulé de 86 %.

9 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 30 AVRIL 2015

Remarque préliminaire : pour plus d'informations, le lecteur est invité à se rendre sur le site web du PPECF à l'url http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html pour consulter les TdR et les rapports des interventions brièvement décrites ci-dessous.

9.1 Mise en place des conditions générales propices à la certification

9.1.1 Elaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE

Depuis 2003, l'Union européenne a élaboré un plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) / Règlement bois européen (RBUE)⁶ qui prévoit un ensemble de mesures visant à : i) exclure les bois et produits dérivés de bois d'origine illégale du marché européen ; ii) améliorer l'approvisionnement en bois issu d'une récolte légale et à augmenter la demande de produits légaux.

En RDC, les entreprises forestières sont la cible de nombreuses critiques sur leur respect des exigences légales. Au-delà de l'intérêt économique de la sécurisation de l'accès aux marchés européens, en satisfaisant aux exigences du Règlement bois de l'union européenne, les entreprises doivent donc restaurer la confiance de la communauté internationale sur la légalité de ses pratiques, et ainsi obtenir des appuis et des soutiens pour poursuivre les efforts engagés dans la démarche de gestion durable.

A cet égard, des dossiers, dits « dossiers RBUE » contenant un ensemble de pièces justificatives ont déjà été produits par certaines entreprises forestières de RDC, et ont notamment permis à des importateurs français de satisfaire provisoirement les autorités françaises. Ces dossiers abordent les différents domaines de la « législation applicable » selon le RBUE, et présentent les pièces justificatives de manière ordonnée, facilitant ainsi l'application de la diligence raisonnée, ou due diligence, ainsi que la vérification de sa mise en œuvre.

Cette réponse au RBUE est à considérer comme une première étape de progrès dans le processus de certification forestière, répondant à une demande impérative et urgente du

⁶ Le RBUE impose aux metteurs en marché d'appliquer une « diligence raisonnée » et d'être en mesure de prouver sa mise en œuvre. Cette diligence raisonnée consiste en l'application d'un système de mesures et de procédures ayant pour but de réduire le plus possible le risque de mise sur le marché de bois ou produits dérivés de bois issus de récoltes illégales.

marché européen. L'atteinte de ce premier niveau par les entreprises de RDC sera favorable, par la suite, au développement d'une offre en produits bois totalement certifiés « d'origine légale » provenant de RDC.

Pour appuyer cette stratégie, l'intervention du PPECF vise à aider un panel d'entreprises installées en RDC (SODEFOR; SICOBOIS ; SIFORCO ; COTREFOR ; MOTEMA ; CFT) à produire des « dossiers RBUE » couvrant tous les aspects exigés par le RBUE, et les faire accepter comme une réponse « intérimaire » de la filière bois au RBUE. Il s'agit donc de :

- créer rapidement une grille répondant aux exigences du RBUE ; d'accompagner les entreprises à rassembler et compléter le set de pièces justificatives attestant de la légalité de leurs productions, et à terme, de rendre les entreprises indépendantes dans la réalisation et mise à jour de ces dossiers ;
- faire reconnaître les dossiers RBUE produits comme une réponse adaptée aux exigences du RBUE.

Ce travail en RDC, a vocation à être répliqué dans les autres pays de la région, avec le même objectif : permettre aux entreprises « quasi-légales » de franchir une première étape en répondant aux exigences du RBUE. Cette démarche d'appui vis-à-vis du RBUE est d'autant plus cohérente que des négociations sont en cours pour faire reconnaître le certificat privé FSC comme « légal équivalent ». Enfin, le même outil sera sans doute très utile pour les entreprises certifiées légales ou de gestion durable (FSC), le « dossier » étant évidemment modifiable par les entreprises, suivant le pays et le niveau de gestion atteint.

9.1.2 Mise en place d'une base pour le déploiement d'un appui du PPECF aux entreprises forestières en RCA

La RCA est le pays de la sous région où la mise en place de la certification devrait présenter le moins de difficultés. En effet :

- l'ensemble de la forêt de production est aménagé ;
- une Agence autonome d'appui à la gestion durable (AGDRF) dont la tâche est notamment « de conseiller et suivre les sociétés forestières pour une gestion durable et intégrée des ressources forestières » a été mise en place ;
- les sociétés forestières sont peu nombreuses ;
- il existe un système d'information géographique national (SIG) ;
- dans le cadre de la réalisation des plans d'aménagement, il existe une bonne connaissance des problèmes socio-économiques ;
- il existe un suivi des produits forestiers exportés (système BIVAC-VERITAS) et dans la plupart des exploitations, il existe un système de traçabilité interne.

Par ailleurs, une plateforme appelée « Famille Thématique Légalité et Certification Forestière en RCA » (FTLCF) a été mise en place pour offrir un cadre de concertation autour des questions de légalité, certification et gouvernance forestière. Son rôle est également d'aider les exploitants forestiers et autres parties prenantes à identifier et formuler des projets à soumettre à des financements, notamment en direction du PPECF.

Du 18 au 27 janvier, le PPECF a effectué une mission à Bangui qui a permis d'émettre les recommandations suivantes :

- réaliser au plus vite un audit de l'AGDRF et proposer des solutions pour que cette agence puisse effectuer les missions qui lui sont imparties notamment en matière d'aménagement forestier ;

- effectuer des audits à blanc sur la situation des entreprises intéressées (IFB, SEFCA, Vicwood) par une certification pour établir d'une part l'écart entre leur situation actuelle et le référentiel et estimer d'autre part le coût de la mise en place des actions correctives par ces entreprises ;
- prévoir, en fonction des résultats de l'audit à blanc et de l'intérêt manifesté par les entreprises, un coaching pour accompagner, appuyer les entreprises dans leurs démarches de certification ;
- conjointement avec SINFOCAM, réaliser les enquêtes socio-économiques et les inventaires de faune sur le PEA 190 afin de proposer, avec l'appui financier du PPECF, un panel de mesures pour minimiser les impacts de l'exploitation sur la biodiversité des aires protégées de Dzanga Sangha, en particulier sur les populations d'éléphants, de gorilles, de chimpanzés, d'hylochères, présentes dans la zone de l'assiette de coupe provisoire.

9.1.3 Programme de soutien et de développement du PAFC en Afrique Centrale

Depuis 2011, le PEFC International a mis en place une initiative pour supporter le développement de systèmes nationaux PAFC dans le bassin du Congo, notamment au Gabon, au Cameroun et en République du Congo. Cette intervention vise à : i) améliorer la communication autour de la certification PEFC dans la région notamment sur les étapes du développement d'un système national de certification, ii) soutenir techniquement les pays déjà en voie d'élaboration d'un système national et iii) mettre en place un contexte favorable au développement d'un système national dans le bassin du Congo.

Le PPECF a finalisé courant avril 2015, la contractualisation d'un audit à blanc, chez Rougier-Gabon, qui permettra de vérifier l'opérabilité du standard sur le terrain ainsi que son niveau de crédibilité à l'international. De plus, ce nouveau standard pourrait relancer la certification chez d'autres entreprises à capitaux européens, asiatiques et nationaux [disposant de plans d'aménagement validés par l'Administration] qui semblent aujourd'hui, plus intéressés par un label national [jugé par certaines entreprises, plus adapté à leurs conditions de travail] reconnu par le PEFC que par la certification FSC. L'audit à blanc est prévu du 23 juin au 3 juillet 2015.

9.1.4 Reconnaissance des standards de certification privés par l'APV/FLEGT au Congo

L'APV/ FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne prévoit dans son annexes III relative au Système de Vérification de la Légalité (SVL), (cf. point 3.3, Vérification de la légalité dans les concessions forestières certifiées⁷), que : « *Une évaluation formelle des standards de certification privée des concessions au Congo (FSC, OLB, TLTV actuellement utilisés au Congo et d'autres standards éventuels) au regard de la grille de légalité sera réalisée par l'IGEF lors de la phase de développement du système. Cette évaluation donnera lieu à un rapport qui sera publié et accessible au public. Si cette évaluation est positive, le système de certification privé sera approuvé par l'IGEF. Cette approbation sera rendue publique. Elle permettra ainsi la délivrance du certificat de légalité par l'IGEF aux entreprises qui auraient été certifiées selon un tel système, sans qu'une mission spécifique de l'IGEF ne soit nécessaire, ceci afin d'éviter une double vérification de la légalité dans ces concessions forestières.* »

⁷ Journal officiel de l'Union européenne (L92/177).

En application de cette disposition, les TdR d'une évaluation formelle de standards de certification privée de concessions forestières (FSC, OLB, TLTV), actuellement utilisés au Congo et d'autres standards éventuels), par un auditeur indépendant ont été transmis au MEFDD qui attend toujours les remarques du groupe du Comité conjoint de mise en œuvre (CCM), pour déclencher l'évaluation⁸.

9.1.5 Restitution de l'étude marketing des bois tropicaux par le consortium ECOM-EPUB-STRATEMARK)

Le 5 mars 2015, s'est tenu à Paris, dans les bureaux de l'Agence Française de Développement (AFD), la restitution de l'étude marketing confiée au Consultant ECOM-EPUB-STRATEMARK, en présence de quelques responsables commerciaux d'entreprises (Rougier, Precious Wood), de l'ATIBT et de chargés de Programme à l'AFD et à la KfW-BMZ. Les principales recommandations de cette étude sont :

- le métier de forestier doit être mieux compris par le grand public. Au-delà de producteurs de bois, les forestiers préservent les espaces forestiers (biodiversité, faune), appuient le développement économique et social des communautés ;
- un logo commercial Rare & Precious devrait, sous réserve d'un accord de FSC international, fédérer les entreprises certifiées. Il est en effet, fondamental de positionner dans le haut de gamme les bois tropicaux africains en valorisant leur esthétique particulière, leur durabilité et leur exploitation écologique, leur impact dans la lutte contre le réchauffement climatique ;
- la protection de la faune devrait se retrouver au cœur de la communication sur ce nouveau positionnement stratégique ;
- l'opinion du consommateur (Internet, crowd, Global Forest Watch) est un défi mais c'est une opportunité aussi. Rare & Precious ne serait pas un label, mais un positionnement qui s'appuie sur la transparence, l'engagement, le dialogue, les bases scientifiques du propos. « *We love nature, we preserve it* ».

Il faut donc travailler sur : i) les éléments de langage de la profession ; ii) des visuels communs (exemple une plateforme Web tv donnant accès en continu aux mouvements des animaux dans les salines (baï) des concessions forestières); iii) rassembler les documents scientifiques qui prouvent qu'un prélèvement raisonné de ces ressources contribue à une valorisation et une préservation de ce patrimoine, etc.

9.1.6 Soutien et participation du PPECF à l'atelier sur les IGI du FSC le 16 décembre 2014 à Douala

Cet atelier a permis au FSC Afrique centrale de présenter au groupe d'élaboration des normes FSC au Cameroun, le calendrier du développement des indicateurs génériques internationaux (IGI). Ainsi, l'approbation officielle des IGI (P&C V5) est prévue en mars 2015. La période de validité des certificats attribués selon la norme nationale FSC-STD-CAM 01-2012 (P&C V4) s'achèvera en juin 2015, tandis que la nouvelle norme (P&C V5) sera

⁸ Si cette évaluation est positive, le système de certification privé sera approuvé par le Ministre de l'économie forestière et du Développement Durable (MEFDD). Cette approbation sera rendue publique. Elle permettra ainsi la délivrance du certificat de légalité par l'IGEF aux concessions forestières qui auront été certifiées selon un tel système, sans qu'une mission spécifique de l'IGEF ne soit nécessaire, ceci afin d'éviter une double vérification de la légalité dans ces concessions forestières certifiées.

progressivement appliquée pendant un an. A compter de juin 2016, les audits devront obligatoirement être réalisés suivant la nouvelle norme⁹.

9.1.7 Tests de laboratoire sur douze essences du bassin du Congo

Suite à l'annulation de l'appel d'offres et aux discussions tenues avec l'ATIBT, les tests mécaniques seront réalisés par trois laboratoires reconnus par la Commission de normalisation, afin de renforcer la crédibilité des résultats. L'approche proposée est donc, d'élaborer trois contrats en gré-à-gré, sur base d'un prix obtenu par négociation avec le FCBA qui avait présenté l'offre la moins disante.

L'extrapolation des classes mécaniques d'environ 80 essences depuis les données du CIRAD (ex CTFT) sera confiée en sus à l'un des trois laboratoires, qui aura la charge de collecter l'ensemble des données.

Enfin, l'enquête publique de la norme EN 350 est terminée. Dès lors les tests de durabilité ne concernent plus qu'un nombre restreint d'essences parmi les douze testées mécaniquement (Osanga, Kanda et Limbali).

9.2 Elever les pratiques d'exploitation industrielle de gestion durable

Sur ce plan, le PPECF a mené, au cours du semestre écoulé, plusieurs interventions que l'on rangera selon, dans la catégorie « études » ou formations :

9.2.1 Etudes

9.2.1.1 CLIP (Consentement Libre et Informé au Préalable) et cartographie participative dans l'UFA Ngombe (IFO)

Dès connaissance de sa réassociation effective au FSC®, le PPECF a informé le Groupe DANZER de sa légitimité à bénéficier d'appuis du Programme. Ainsi, une première intervention du PPECF à la société IFO, a consisté à lui fournir un appui « CLIP » et à la cartographie participative dans l'UFA Ngombe, pour une meilleure prise en compte des droits des communautés locales et des populations autochtones en ce qui concerne l'accès, le contrôle et l'usage des forêts.

9.2.1.2 Etude socio-économique et cadre de concertation « concessionnaire-comités paysan forêt » chez l'entreprise MMG partenaire du groupe WIJMA-Douala pour la certification FSC de l'UFA 00-003 de et de l'UFA 09-029 (125 885 ha)

WIJMA Cameroun qui a obtenu un certificat FSC de groupe sur 315.087 ha gérés par les sociétés CFK (UFA 09021 & 09022 de 103.266 ha), SCIEB (UFA 09024 & 09025 de 161.666 ha), CAFECO (UFA 11-005 de 71.815 ha). L'objectif de l'appui du PPECF est de faciliter la réussite de l'audit initial¹⁰ par deux études relatives aux populations riveraines de l'UFA 00-

⁹ Par ailleurs, le bureau régional FSC pour l'Afrique centrale a recruté un cadre dont le rôle consiste à soutenir les sociétés forestières du bassin du Congo engagées ou certifiées FSC FM. Cet expert va également soutenir le redéploiement des initiatives nationales dans les pays qui disposent de concessions forestières certifiées (Cameroun, Gabon et Congo), à travers le groupe d'élaboration des normes (GEN), et en se basant sur le plan stratégique 2015-20 que va mettre en place la direction exécutive du FSC.

¹⁰ L'audit initial de cette UFA est prévu en septembre 2015.

003 et de l'UFA 09-02 et les « Pygmées » Bakola/Bagyéli afin de proposer des mesures visant à satisfaire les exigences sociales et réglementaires en matière de gestion forestière sous label FSC, notamment par la mise en place des cadres de concertations « comités paysans-forêts » avec les différents villages recensés. L'intervention est prévue de démarrer courant juillet 2015.

9.2.1.3 Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt asiatiques au Gabon

Le WWF Gabon a proposé au PPECF la mise en œuvre d'une intervention visant à inciter les entreprises forestières à intérêts asiatiques œuvrant au Gabon, à s'engager vers une amélioration de leurs pratiques d'aménagement forestier à travers la fourniture d'outils pratiques et professionnels permettant d'évaluer les écarts entre les pratiques, la légalité et le système de certification FSC et à renforcer les aspects liés à la gestion de la faune sauvage dans les concessions forestières. Selon la Direction du Développement des Forêts du Ministère en charge de la Forêt du Gabon (juillet 2014) il y a 29 entreprises asiatiques qui gèrent 5 162 548 ha dont 12 entreprises disposent de Conventions Provisoires d'Aménagement, d'Exploitation et de Transformation (CPAET) pour 1 635 973 ha.

L'intervention en phase de démarrage sera conduite par WWF Gabon, en partenariat avec Rainforest Alliance¹¹, et NEPCon¹² sur les aspects de légalité des opérateurs asiatiques.

Ainsi, l'intervention poursuit deux objectifs spécifiques :

- l'évaluation des écarts entre les pratiques, la légalité et les principes et critères de certification FSC dans douze Concessions forestières à intérêts asiatiques qui permettront: (i) la réalisation de recommandations adaptées pour l'amélioration des pratiques des concessionnaires, (ii) la formation d'un pool de parties prenantes aux processus d'audit et aux exigences des systèmes de certification, et (iii) une comparaison des niveaux d'aménagement ;
- l'élaboration, sur la base de l'expérience du WWF, d'un plan de gestion de la faune sauvage « modèle » et son application dans deux concessions forestières sélectionnées parmi ces douze concessionnaires. Ce plan de gestion de la faune « modèle » sera ensuite promu pour son adoption par l'administration forestière et sa généralisation à l'ensemble des concessions forestières au Gabon.

9.2.2 Formations

9.2.2.1 Formation sur les Chaines de contrôle des référentiels FSC et OLB du 10 au 13 novembre 2014 à Douala / Cameroun

Le Bureau Veritas, avec l'appui du PPECF, a organisé une formation Chaîne de Contrôle des référentiels FSC et OLB, à Douala du 10 au 13 novembre à l'attention des acteurs aussi bien du secteur privé, des administrations que des partenaires du secteur forestier. Cette session a été suivie par 12 participants: 7 issus des sociétés forestières, 3 de l'administration forestière, 2 venants de bureaux d'études et autres.

¹¹ Seule Organisation Non Gouvernementale de Conservation de la Nature reconnue comme auditeur pour le Forest Stewardship Council – FSC et spécialisée dans la réalisation d'audit de certification.

¹² NEPCon a obtenu l'approbation de la Commission européenne pour devenir un organisme de surveillance officiel dans le cadre du Règlement sur le bois de l'Union Européenne (RBUE) (système Legalsource).

9.2.2.2 Formations à l'abattage à faible impacts pour les entreprises gabonaises et congolaises

Un deuxième programme de formation en abattage à faible impact (confié à l'Asbl Nature +), à l'attention des entreprises situées au Gabon est en cours d'exécution. Il s'adresse aux entreprises suivantes :

- Precious Woods Gabon (Certifié FSC-FM et CoC) ;
- Compagnie des Bois du Gabon, CBG (Certifié FSC-FM et CoC) ;
- Rougier Gabon (Certifié FSC-FM et CoC) ;
- Cora wood Gabon (Certifié OLB et FSC CoC sur le site industriel) ;
- Somivab (Volonté d'atteindre le niveau OLB).

De son côté, IFO au Congo, a intégré le premier programme de formation, conduit par l'ONFI et a ainsi bénéficié de quatre semaines de formation réalisées dans le premier trimestre 2015.

9.2.2.3 Coaching OLB de la société SODEFOR en RDC

Du 10 au 18 avril, le PPECF a effectué une mission de supervision du coaching de l'entreprise SODEFOR, confié au bureau FRMi, pour atteindre le niveau de certification OLB sur les concessions forestières 035/11-Madjoko et 039/11- Nteno (environ 350.000 ha) ainsi que l'usine de transformation de Nioki (tous trois situés dans le Bandundu).

Globalement, des progrès ont été réalisés surtout sur le site de Madjoko, revenu aujourd'hui au niveau du site de Nteno. Cependant une analyse approfondie du plan d'actions général, montre que très peu d'écarts identifiés (au nombre de 36) par l'audit à blanc effectué en décembre 2013, par le bureau Veritas sont totalement levés, bien qu'une partie des vérificateurs (environ 50 %) liés à chaque écart, puissent être positifs. Cette situation pourrait donc masquer un niveau d'atteinte du certificat OLB plus proche que ce que montre une rapide visite des sites. Il convient donc de poursuivre le coaching sur quelques mois encore et de programmer l'audit courant janvier 2016, après un second audit à blanc qui devrait avoir lieu au plus tard en novembre 2015. A noter que pour renforcer la deuxième phase du coaching, le PPECF et FRMi ont convenu d'une réorganisation méthodologique et d'un remplacement d'experts.

9.2.2.4 Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale

Du 23 mars au 10 avril 2015, la première formation régionale des responsables faune dans les concessions forestières a été organisée au CEDAMM (Lope-Gabon), avec le soutien financier du PPECF. Cette formation a regroupé sept participants en provenance de concessions du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la RCA représentant ensemble, près de 3 millions d'hectares de forêt dans la sous-région. Les sept participants ont suivi six modules de formation délivrés par des experts attachés à WCS, Conservation Justice, TERE et Client Earth.

A la suite de cette formation, la création d'une plateforme d'échange devrait être testée dans les prochains mois, afin de permettre à ces professionnels et à d'autres, de continuer d'échanger sur les questions de faune et foresterie et de créer ainsi une communauté de praticiens. Des évaluations de l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles seront également menées dans les mois à venir auprès des participants.

9.3 Renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle

Une recommandation récurrente adressée au PPECF lors des CDO est de renforcer la communication auprès des partenaires du programme et auprès du grand public.

Ainsi, le PPECF dont la fin des interventions est programmée au terme de l'année 2016, mettra à profit les mois à venir, pour réaliser une compilation de ses résultats et acquis sous forme d'un « Guide vers la certification dans le bassin du Congo » pouvant inciter les entreprises à poursuivre leurs efforts vers la gestion durable et faciliter l'atteinte d'une certification.

A signaler sous ce paragraphe que le WWF et ses partenaires ont adressé au PPECF, une requête qui permettrait de comparer l'incidence des modes de gestion forestière sur la faune et la biodiversité, à travers des techniques innovantes¹³ qui pourraient apporter des preuves matérielles sur les proportions dans lesquelles la certification FSC contribue au maintien de la biodiversité dans la région.

Si, le résultat de cette évaluation fournit bien des preuves incontestables que la certification FSC renforce la conservation de la faune et la biodiversité, une communication à large échelle devrait être entreprise sur le bénéfice de la certification FSC, qui viendrait également compléter les conclusions de l'étude sociale du CIFOR¹⁴ qui avait abouti à l'incidence significative du standard FSC sur les volets sociaux des concessions forestières certifiées.

9.4 Nouvelles interventions en préparation

9.4.1 Appui à la société SICOBOIS pour l'obtention d'un certificat de légalité (OLB), étape intermédiaire de l'objectif de certification de gestion durable de l'entreprise

Une mission du PPECF courant du 10 au 24 avril, en RDC a permis de rencontrer le directeur gérant de SICOBOIS, et de convenir avec lui de reprendre date dès que la restructuration de la société sera effective.

9.4.2 Appui à l'exploitation à faible impact des permis forestiers PEA n° 189 & n° 190 en RCA

La récente attribution de deux permis d'exploitation dans les aires protégées de Dzanga-Sangha à proximité du parc tri-national de la Sangha (TNS) fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Coopération Allemande

Une réflexion est engagée, en vue d'élaborer un protocole tripartite TNS-PPECF-SINFOCAM dont l'objectif est de réduire autant que possible l'impact de l'exploitation sur les aires protégées de Dzanga-Sangha.

¹³ Un suivi faune/flore par méthode de barcoding multi spécifique d'ADN environnemental (metabarcoding ADN).

¹⁴ http://www.cifor.org/publications/pdf_files/WPapers/WP111Atyi.pdf.

9.4.3 Aide à l'application des normes FSC sur la régénération et la diversité génétique des essences du bassin du Congo

Le potentiel de régénération naturelle des espèces exploitées du bassin du Congo demeure souvent méconnu, ce qui constitue un handicap majeur à la mise en œuvre d'une production soutenue dans le maintien de la diversité génétique des espèces (critère FSC 6.3) et à une gestion réellement durable des ressources forestières.

L'intervention propose de développer un projet de recherche original, en collaboration avec le secteur privé (Pallisco-CIFM), qui, via l'utilisation des techniques les plus modernes de biologie moléculaire, permettra le développement de normes de maintien d'arbres semenciers pour des essences forestières d'importance économique majeure dans la sous-région.

L'étude sera focalisée sur des espèces prioritaires (moabi, sapelli, assaméla, iroko, tali et sipo). Plusieurs de ces espèces à tendance héliophile, affichent en effet, un déficit de régénération naturelle ou sont menacées par l'exploitation d'une forte fraction de la population semencière, ou sous statut CITES (cas de l'assaméla). Elles sont donc listées parmi les hautes valeurs de conservation de type 1.2 (normes FSC pour le bassin du Congo) au niveau de la zone d'étude. De plus, certains taxons choisis fournissent d'importants produits forestiers non ligneux (moabi, sapelli, tali). Enfin, le choix de ces espèces a été guidé par la disponibilité de marqueurs moléculaires permettant leur étude endéans la durée du projet.

9.4.4 Amélioration des résultats dans l'utilisation des engins lourds en forêt tropicale, en matière environnementale, économique et dans la prévention des risques professionnels

L'objectif de l'intervention, est d'amener les entreprises forestières à une réflexion d'ensemble sur les pratiques d'exploitation forestière en identifiant des sujets d'importances, en particulier l'utilisation des engins lourds pour satisfaire aux exigences du référentiel FSC qui imposent :

- la réduction de l'impact négatif sur le peuplement forestier et son environnement ;
- la diminution des coûts d'exploitation par une meilleure organisation des chantiers et une meilleure mise en place des bonnes pratiques, ainsi que l'amélioration de l'entretien préventif sur les engins ;
- une véritable mise en œuvre de mesures en matière de prévention/sécurité.

9.4.5 Évaluation des impacts du FSC sur la biodiversité dans le bassin du Congo

Les standards volontaires crédibles, tel que le FSC (Forest Stewardship Council) constitue une opportunité de renforcement de la gouvernance forestière pour les pays du bassin du Congo où le cadre juridique et l'application de la loi sont à améliorer. Malgré une pléthore de littérature qui suggère que la conformité aux standards FSC peut générer des effets positifs sur la préservation de l'habitat de la faune, il y a quasi absence de preuves matérielles sur les proportions dans lesquelles la certification FSC a contribué au statut et aux tendances de la biodiversité dans la région.

L'intervention proposée s'ajoutera aux efforts déjà engagés par le WWF et ses partenaires en proposant des méthodes avec un rapport coût-efficacité intéressant pour évaluer l'état de la biodiversité dans des UFAs certifiées FSC versus celles qui ne le sont pas. Le résultat de

cette évaluation fournira i) des preuves concrètes pour les acheteurs, qu'exiger les produits certifiés FSC renforce la conservation de la faune; ii) des recommandations aux parties prenantes locales (entreprises, ONG, organismes de certification, les auditeurs, etc..) sur comment intégrer le suivi de la faune à long terme à coût optimal et comment utiliser les informations pour améliorer la gestion des forêts et de la faune dans le contexte du bassin du Congo.

9.4.6 Outil d'aide à la réalisation des plans d'action dans une démarche de certification des entreprises forestières et industries du bois dans le bassin du Congo »

Lorsqu'une entreprise forestière ou industrielle du bois entre dans une démarche de certification (gestion forestière et/ou chaîne de contrôle, FSC et/ou légalité), des nouvelles notions apparaissent auxquelles l'entreprise doit d'abord faire face (contrainte), se former progressivement puis s'appropriier avec le temps (s'intègre au fonctionnement quotidien de l'entreprise) : par exemple le système documentaire (procédures), les non-conformités, les audits et contrôles internes, les plans d'actions.

L'objectif de l'intervention, est de créer un outil informatique polyvalent permettant de gérer un plan d'action global (composé de plusieurs plans d'action), d'évaluer un plan d'action, définir sa situation (tableau de bord), et d'identifier les risques éventuels afin de déclencher les alertes nécessaires. Cet outil est basé sur les principes suivants :

- créer des actions simples : une action (d'un plan d'action) peut être divisée en plusieurs actions sous-jacentes de façon à clarifier toutes les activités à réaliser et affecter celles-ci aux différents responsables impliqués dans la mise en œuvre du plan d'actions ;
- organiser les actions : regrouper les actions par sujet (par exemple la sécurité, l'exploitation, ...) permet un traitement du plan d'action par thématique.
- déterminer un niveau de réalisation : l'évaluation de chaque action, ou action sous-jacente, par une grille d'évaluation très simple (notation) permet de situer le niveau de réalisation de cette action, et par conséquent du niveau du plan d'action ;
- suivre l'évolution dans le temps : l'évaluation régulière permet d'obtenir un niveau de réalisation fluctuant au cours du temps permettant d'obtenir une évolution de la mise en œuvre du plan d'action.
- identifier les risques : une matrice croisée entre le nombre d'action à réaliser et le niveau de réalisation permet de cibler les points forts et les points d'amélioration du plan d'action.
- visualiser les résultats : représenter graphiquement les données permet une lecture claire et simple, avec la possibilité immédiate de pouvoir analyser la situation.

9.4.7 Partenariat pour la gestion de la faune dans les concessions FSC de Rougier Gabon (cas de la CFAD Ogooué-Ivindo)

Dans le cadre de la certification FSC, les indicateurs liés à la gestion de la faune sont souvent considérés par les sociétés forestières comme difficiles à satisfaire du fait des contraintes de rentabilité économique. De plus, les mesures à prendre afin de satisfaire aux exigences du FSC sont trop génériques et requièrent une définition locale et contextualisée afin de garantir de manière crédible une gestion effective et efficace de la faune. Dans ce contexte, dès 2009, Rougier Gabon et WCS ont initié des collaborations destinées à améliorer l'efficacité des systèmes de gestion de la biodiversité mis en place par Rougier

Gabon. Tirant les leçons des difficultés qui ont succédé aux succès initiaux, Rougier Gabon a récemment renforcé son dispositif de gestion de la faune par la création d'un programme interne de Faune et Surveillance du Territoire (FST) pour lequel un responsable FST et six personnes ont été recrutés.

L'objectif de l'intervention est d'améliorer l'efficacité de ses systèmes de gestion de la faune afin de satisfaire les principes et critères de l'aménagement durable des forêts de production.

9.4.8 Termes de référence pour la mise en place d'une certification PEFC en République du Congo (Etude de faisabilité & feuille de route)

Le forum international sur le développement durable de la filière bois du bassin du Congo, tenu à Brazzaville les 21 et 22 octobre 2013, a recommandé la promotion de la double certification. En effet, lors du side-event « double certification » organisé dans le cadre de ce forum, le secteur privé a montré son intérêt pour l'initiative du MEFDD, relative à la mise en place du PAFC-Congo, sous réserve que la double certification puisse ouvrir de nouveaux marchés¹⁵.

L'intervention a pour objectif principal d'étudier l'impact de la double certification et les conditions de mise en place d'une certification PAFC en République du Congo, sur la base des expériences des autres pays. Elle doit ensuite définir une feuille de route et les mesures d'accompagnements indispensables, en termes de ressources humaines, appuis techniques et financiers pour un développement efficace d'un schéma de certification PAFC Congo. La mission doit aussi vérifier que le processus d'installation d'un deuxième certificat PAFC reconnu par PEFC international, aboutira à un standard équivalent aux exigences du FSC.

9.4.9 Termes de référence pour l'élaboration d'un algorithme de gestion des coupes à la CIB

La connaissance et le suivi des indices de reconstitution des essences exploitées est une information essentielle pour les sociétés forestières engagées dans une gestion durable de leurs ressources. La CIB est reconnue comme une société pionnière dans ce domaine et adapte en permanence ses méthodes d'exploitation afin de garantir la durabilité de ses prélèvements. La CIB possède 3 UFA et celles-ci sont toutes certifiées FSC.

Les sociétés engagées dans le processus de gestion responsable doivent se conformer à des exigences croissantes. En particulier, le référentiel FSC appliqué à la CIB requiert que le plan d'aménagement soit périodiquement révisé afin d'y intégrer les résultats du suivi et de répondre à l'évolution des conditions environnementales, (Critère FSC 7.2 : le plan d'aménagement doit être périodiquement révisé afin d'y intégrer les résultats du suivi ou toutes nouvelles informations scientifiques et techniques, et de répondre à l'évolution des conditions environnementales, sociales et économiques). Il en résulte de multiples recommandations souvent difficiles à compiler et à intégrer dans les décisions de terrain.

Ainsi, une étude réalisée en avril 2013 par l'ONG Nature + a constaté que les indices de reconstitution de certaines des essences exploitées par la CIB étaient trop bas que pour garantir une reconstitution suffisante du potentiel productif au terme d'une rotation. L'audit de certification FSC réalisé en 2014 a constaté par ailleurs, un manque de réponse adapté à

¹⁵ Une étude menée en Europe a montré la grande évaporation du label FSC@ des bois africains, dans les processus de transformation combinant des bois d'origine différentes, en raison de règles complexes appliquées dans les chaînes de contrôle et les systèmes de vérification, rendant quasi impossible leur utilisation. D'où un glissement des industriels vers des produits purs à 100 % qui apporte la garantie que le produit est bien certifié, mais qui limite la gamme de produits et par là, contraint le marché des bois africains certifiés FSC@.

cette problématique et l'a sanctionné par une DAC majeure. Des outils ont alors été mis en place avec un bureau d'études indépendant afin de développer des méthodes de calcul des indices de reconstitution. Cependant, ces outils ont été mis en place dans un délai très court et, bien qu'ils soient parfaitement fonctionnels, ils n'ont pas été conçus pour être intégrés dans les processus de planification des prélèvements utilisés à la CIB.

L'objectif de l'intervention permettra de produire de manière automatisée, une fiche technique intégrant toutes les limitations éventuelles à appliquer sur certaines essences, dans le but de garantir la durabilité de leur exploitation. Cette fiche technique servira ensuite de support pour la demande d'autorisation de coupe annuelle.

9.4.10 Diagnostic et appui en Hygiène Santé et Sécurité (HSS) pour les entreprises forestières et industries du bois dans le bassin du Congo

Dans une démarche de certification, l'entreprise doit démontrer son niveau HSS lors d'un audit initial de certification. A titre informatif, ces exigences représentent 16 indicateurs dans le référentiel de légalité OLB et 28 indicateurs pour le référentiel FSC. A titre indicatif, citons :

- la liste des postes de travail exposés aux dangers ;
- les documents de gestion des Accidents du Travail (registre, fiche compte-rendu) ;
- le registre de l'hygiène du camp de vie du personnel ;
- les registres de gestion des activités de l'infirmerie ;
- la liste des équipements de sécurité pour les engins et véhicules ;
- le plan et les consignes d'évacuation d'urgence ;
- le plan de masse sécurité (localisation des risques, des matériels de secours, des consignes) ;
- la fiche de poste sécurité par poste de travail (risques et sécurisation) ;
- la fiche de sécurité machine (fonctionnement et dangers) ;
- la fiche compte-rendu incident (incident & AT) ;
- la liste des EPI obligatoires par poste de travail ;
- les documents de gestion pour la distribution des EPI au personnel ;
- les documents de gestion des réunions du CHSCT ;
- la liste des secouristes et équipiers incendie brevetés ;
- la liste des produits chimiques utilisés (sur les lieux identifiés) ;
- l'inventaire des risques liés aux produits chimiques et leur protection ;
- les instructions de gestion des produits chimiques (achats, utilisation, stockage) ;
- le registre des Fiches de Données Sécurité (FDS) et Fiches Techniques (FT) d'utilisation des produits chimiques ;
- les consignes de sécurité des produits chimiques (déversement, intoxication, brûlure et projection) ;
- le livret d'accueil du salarié ;
- le document spécifique pour tous les sous-traitants réalisant des activités pour l'entreprise ;
- etc.

L'objectif de l'intervention est d'apporter aux entreprises, l'expertise nécessaire afin d'atteindre les exigences de certification (légalité et/ou FSC) en matière d'Hygiène, de Santé et de Sécurité.

9.4.11 Prévention de l'érosion par modélisation hydrologique des eaux pluviales

Les phénomènes d'érosion en concession forestière sont généralement associés à un mauvais drainage des eaux pluviales au niveau des pistes. Outre les aspects environnementaux sur la faune et la flore aquatique en aval et sur la sécurité des chauffeurs d'engins, les zones érodées en bord de piste peuvent avoir des conséquences économiques pour l'exploitant en cas de coupure d'une route.

Conformément au Critère 6.5. du standard FSC, « *Des directives opérationnelles doivent exister et être mises en œuvre pour la prévention et le contrôle de l'érosion* » et « *Des directives opérationnelles doivent exister et être mises en œuvre pour la protection des sols, la préservation de la qualité de l'eau et la réduction des dommages occasionnés par la gestion forestière* ».

Sur plusieurs concessions forestières, notamment au Gabon, il a été observé d'importants phénomènes d'érosion au niveau des pistes d'exploitation lors d'audit FSC (pouvant générer une DAC). Le PPECF a déjà financé plusieurs missions de gestion de l'érosion sur ces concessions forestières par des méthodes de génie végétal. Suite à ces missions, il a été mis en évidence que ces travaux de stabilisation des terrains bien qu'efficaces, engendrent généralement des coûts trop importants pour les entreprises forestières.

Sur la base de ces constats et conformément au Standard FSC, l'intervention vise à anticiper au maximum les problématiques d'érosion liées aux pistes d'exploitation forestières par une réflexion en amont des chantiers de construction, par une modélisation hydrologique des eaux pluviales.

10 RECAPITULATIF DES CONTRATS AU 30 AVRIL 2015

Résumé des contrats à fin avril 15														
N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)		contractualisation										statut
				avis de non objection COMIFAC/KFW	N° ANO	prestataire	montant contrat	Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Échéancier des rapports				
										prép.	dém.	mi-p.	fin	
C001	CMR	SFID	Etude socio-économique de la base vie de Mbang	9/07/2012	1	Oréade Brèche	22.200	3 mois	31.07.2012				1	clôturé
C002	BC	Concessionnaires	Présentation logiciel ISO/FSC	10/09/2012	2	Isovision	20.295	2 mois	18.09.2012				1	clôturé
C003	CMR	SFID	Appui à la certification FSC (revue procédurale EFI)	8/10/2012	9	TEREA	10.250	2 mois	10.10.2012				1	clôturé
C004	CMR	Wijma/CAFECO	Audit à blanc (appui à la certification FSC)	16/10/2012	4	Oréade Brèche	11.475	2 mois	25.10.2012				1	clôturé
C005	BC	Experts/auditeurs	Formation auditeurs Bureau Veritas	16/11/2012	5	Bureau Veritas	91.469	12 mois	19.10.2012			3		en cours
C006	BC	COMIFAC	Maintenance site web PFBC	21/11/2012	7	Matthias Hartmann	20.160	24 mois	15.11.2012	x	x	x	x	en cours
C007	CMR	Alpicam / Pallisco	Préparation plan de formation EFI	13/12/2012	9	TEREA	14.500	2 mois	14.12.2012				1	clôturé
C008	CMR	SFID	FSC, revue procédurale principe 8	21/12/2012	3	TEREA	25.200	2 mois	21.12.2012				1	clôturé
C009	CMR	Concessionnaires	Sensibilisation gestion durable des forêts	17/12/2012	11	CNA	34.000	3 mois	15.01.2013				0	clôturé
C010	BC	Experts/sociaux	Formation aspects sociaux de la certification	27/01/2013	15	TFT	170.966	24 mois	04.02.2013	1	1			clôturé
C011	RDC	MECNT	Appui à la C4CF	11/01/2013	13	C4CF	345.580	24 mois	1.02.2013	1		x	x	clôturé
C012	BC	Concessionnaires	Promotion du PPEFC	12/02/2013	17	TEREA	35.500	1,5 mois	18.02.2013				1	clôturé
C013	CMR	Pallisco / SFID	Renforcement capacité gestion faune	12/12/2012	8	ZSL	129.864	18 mois	02.03.2013	1			x	clôturé

C014	BC	COMIFAC	Chargé de communication PFBC	21/11/2012	7	Dany POKEM	96.000	24 mois	01.12.2012	x	x	x	x	en cours
C015	CMR/CGO	Alp./ Pal. / SFID-Mokabi	Formation en abattage à faible impact	2/05/2013	22	ONFI	322.500	24 mois	28.06.2013	x	x	x	x	en cours
C016	Gabon	BSO	Audit à blanc OLB	8/05/2013	21	Erith Ngatchou	4.500	2 mois	06.05.2013				1	clôturé
C017	CMR	SFID	Identification FHVC massif de Djoum	19/08/2013	23	Nature +	87.065	8 mois	09.07.2013			x	x	clôturé
C018	CMR	Wijma/CFK	Go Monitor forest (imagerie astrium)	21/06/2013	24	ONFI	25.340	3 mois	22.07.2013				1	clôturé
C019	RDC	BNCF / SODEFOR / autres	C4 CF - appui au bureau national de certification	5/07/2013	29	C4CF	80.509	14 mois	27.08.2013			x	x	clôturé
C020	BC	multiples	Participation au memento du forestier	6/07/2013	27	CIRAD	47.500	6 mois	10.01.2014					en cours
C021	RDC	SODEFOR	C4CF- peuples autochtones	19/08/2013	40	C4CF	21.675	12 mois	27.08.2013			x	x	en cours
C023	CMR	GFBC	Fiscalité forestière incitative au Cameroun	19/08/2013	35	Form International	49.776	3 mois	11.09.2013				1	clôturé
C024	Gabon	Rougier / Precious Wood	Lutte antiérosive au Gabon	2/09/2013	42	TEREA	96.200	12 à 15 mois	24.09.2013		1		1	clôturé
C025	CMR	Wijma	Etude risques-accidents	19/08/2013	33	Bureau JMN	23.919	3 mois	17.09.2013			1	1	clôturé
C026	RDC	SODEFOR	Identification HVC	10/09/2013	44	FRM	49.453	8 mois	21.10.2013			x	x	clôturé
C027	RDC	WWF	Appui au suivi de l'identification HVC SODEFOR	5/08/2013	44	WWF	7.840	8 mois	27.08.2013			x	x	clôturé
C028	CMR	SFID	Principe 3 FSC / Mbang - expert senior	20/09/2013	45	Patrice Bigombe	18.125	35 jours	25.09.2013				1	clôturé
C029	UE	Achitectes, traders	Appui à l'ATIBT (tests de laboratoires)	20/09/2013	37	ATIBT	120.350	18 à 24 mois	22.10.2013	x	x	x	x	en cours
C030	Congo	CIB	Appui en cartographie cellule d'aménagement	5/08/2013	31	FRM	22.360	1 mois	21.10.2013			x	x	clôturé
C031	CMR	SFID	Principe 3 FSC / Mbang - expert junior	20/09/2013	45	Patrice Ngokoy	5.250	1 mois	30.09.2013				1	clôturé
C032	CMR	Concessionnaires	Formation QGIS	30/09/2013	46	Nature +	4.955	5 jours	28.10.2013				x	clôturé
C034	UE	Achitectes, traders	Appui à l'ATIBT (actions de marketing)	1/10/2013	39	ATIBT	58.700	18 à 24 mois	02.12.2013	x	x	x	x	en finalisation
C0XX	CMR	F. Communautaire. Copal	Eligibilité au smallholder fund - FC Copal	2/09/2013	43	Consultant	500	7 jours	13.09.2013				x	clôturé
C035	Gabon	Precious Wood/ CEB	Pertinences des séries de conservations des UFA	19/12/2013	52	TEREA	22.500	2 mois	09.01.2014				x	clôturé
C036	CMR	Sociétés certifiées FSC	Atelier légalité vs FSC	25/10/2013	49	SFIL	3.700	8 jours	10.01.2014				x	clôturé

C037	CMR, CGO, GB	SFII, THRY, CIB+Mokbi, CEB+CBG	Compas électronique	1/11/2013	47	IAS	82.800	8 mois	10.01.2014				x	clôturé
C038	Congo	CIB & Mokabi	sécurité alimentaire - CIB	18/12/2013	41	EGIS BDPA	72.030	6 mois	27.01.2014				x	clôturé
C039	CMR	Rougier / Mbang	2nd phase base vie de Rougier / Mbang	27/12/2013	50	Consultant	9.900	13 jours	06.12.2013				x	clôturé
C040	CMR, CGO	Rougier / Djoum et Mokabi	projets de développement communautaires	21/01/2014	54	TEREA	22.450	15 jours	05.02.2013				x	clôturé
C041	CMR	Tous	Projet VIH/SIDA/TB	27/12/2013	53	GFBC	83.741	18 mois	05.02.2014	x		x	x	en cours
C042	CMR	Tous	Cinéma numérique itinérant	25/02/14	20	JMN	92.070	15 mois	03.03.2014					en cours
C043	Cameroun	Tous	audit comptable et financier du PPECF	7/02/2014	58	Okalla Ahanda	9.985	8 jours	26.03.2014				x	clôturé
C044	BC	Tous	Atelier légalité, certification et entreprises asiatiques	10/02/2014	56	GIZ/PPECF	16.920	45 jours	26.03.2014		x		x	clôturé
C044	BC	Tous	Modération atelier légalité et certification sté asiatiques	25/03/2014	56	JMN	3.158	7 jours	25.03.2014				x	clôturé
C045	BC	Tous	Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e	25/04/2014	60	JMN	49.557	12 mois	2/05/2014		x		x	en cours
C046	Gabon	Rougier Gabon	DAC sur le Principe 3 FSC S/R à Rougier Gabon	25/03/2014	59	CERAD	24.200	45 jours	06.05.2014				x	clôturé
C047	BC	Tous	Evaluation à mi-parcours du PPECF	10/05/2014		.M. Falkenberg	26.210	30 jours	29.04.2014				x	clôturé
C048	RDC	SODEFOR	Appui à la SODEFOR (4 interventions via Ongs)	28/05/114	68	C4CF/Ongs	212.699	6 mois	23/06/2014					clôturé
C049	CMR	Pallisco / SFID	Technologies lutte activités illégales	28/05/2014	65	ZSL	115.976	6 mois	22/07/2014					en finalisation
C051	BC	Tous	Appui marketing des bois tropicaux	30/06/2014	39	ECOM- EPUB	116.850	8 mois	25/08/2014					en finalisation
C052	RDC	Tous	Atelier CEFDHAC en RDC	25/04/2014	62	WWF/C4CF	28.000	1 mois	1/08/2014				x	clôturé
C053	Cameroun	Tous	Appui à l'élaboration et à la validation du système national de certification forestière PAFC Cameroun	3/07/2014	71	PAFC Cameroun	57.900	15 mois	14/07/2014					en cours
C054	CMR	Concessionnaires du Cameroun	Révision tarifs de cubage & plans d'aménagements	1/07/2014	73	Nature +	231.287	14 mois	25/07/2014					en cours
C055	BC	Tous	traduction feuille de route FHVC	28/07/2014	NA	Simon Knight	3.158	1 mois	28/07/2014				x	clôturé

C056	Gabon	Tous	Appui à l'application de la loi forestière et faunique et lutte contre l'exploitation illégale au Gabon	2/07/2014	70	Conservation et Justice	143.500	15 mois	12/08/2014								en cours
C057	Congo	CIB/IFO/Mokabi	Atelier du projet "Paysage au Nord Congo"	1/07/2014	67	BRL-TEREA-FRM	15.000	3 semaines	31/07/2014				x				clôturé
C058	BC	Tous	Appui à la maîtrise d'œuvre de l'ATIBT dans la mise en œuvre du contrat C051	28/07/2014	78	Wood & Logistic Expert	11.500	2 semaines	31/07/2014								clôturé
C059	BC	Tous	Appui au standard FSC en Afrique centrale	28/07/2014	77	FSC	116.875	15 mois	28/11/2014								en cours
C060	RDC	SODEFOR	Coaching à SODEFOR pour l'obtention d'un certificat de légalité OLB (Origine et Légalité du Bois).	25/04/2014	63	FRM i	137.700	8 mois	11/08/2014								en cours
C061	Congo	CIB/OLAM	Appui à la communication (Radio Biso Na Biso)	4/07/2014	72	FGP et CIB	30.000	3-6 mois	24/10/2014								suspendu
C062	BC	Tous	Coûts et bénéfices de la certification forestière	5/07/2014	75	Oréade Brèche	160.000	9 mois	6/10/2014								en cours
C063	BC	Tous	Appui à la 14ème conférence du PFBC (Brazzaville 8 et 9 octobre 14)	26/09/2014	86	WCS -Facilitation PFBC	3.600	3 jours					x				clôturé
C064	CMR	Tous	Appui à la mise en place d'un comité scientifique consultatif au MINFOF	23/09/2014	85	MINFOF	5.650	3 jours	30/09/2014				x				clôturé
C065	CMR	Tous	Appui à la définition d'une grille de suivi suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagements des forêts de production du domaine permanent »	25/06/14	74	MINFOF	7.850	5 jours	3/07/2014				x				clôturé
C066	Gabon	Panel	Appui à la mise en œuvre des techniques EFIR au Gabon »,	25/10/2014	76	Nature +	132.526	10 mois	4/11/2014								en cours
C067	BC	Tous	Modération du forum ATIBT (5 au 7 novembre 14 à Amsterdam)	20/08/2014	81	JMN	6.028	5 jours	13/10/2014								clôturé
C068	BC	Tous	Appui au FORUM de l'ATIBT (5 au 7 novembre 14 à Amsterdam)	20/08/2014	81	ATIBT	40.000	5 jours	17/10/2014								clôturé
C069	Congo	IFO	Clip & cartographie participative dans l'UFA Ngombe	21/10/2014	90	Consultant FSC	32.031	8 mois	1/12/2014								en finalisation
C070	Gabon	Entreprises Gabonaises	Atelier légalité et certification	21/10/2014	91	MEF	5.336	3 jours	6/11/2014				x				clôturé
C071	Congo	Entreprises Congolaises	Point focal du PPECF	21/10/2014	83	G. NKEOUA	27.524	12 mois	14/11/2014								en cours
C072	RCA	Entreprises en Centre Afrique	Point focal du PPECF	24/09/2014	83	D. MOUSSA	32.524	12 mois	8/11/2014								en cours

C074	BC	Groupe Rougier	Optimisation des pratiques d'exploitation du groupe Rougier	16/12/2014	92	Nature +	199.000	24 mois	16/12/2014					en cours
C075	BC	PEFC Genève	Programme de soutien au pAFC en Afrique centrale	28/11/2014	96	PEFC Genève	74.382	10 mois	26/01/2015					en cours
C076	RDC	Entreprises de RDC	Stratégie de réponse au RBUE en RDC	19/11/2014	89	FRM	80.240	8 mois	28/01/2015					en cours
C084	CMR	Pallisco, Wijma, Thanry, Rougier	Formation groupée secourisme, incendie, gestes et postures	25/09/2014	80	Standards Sarl	40.029	12 mois	10/04/2015					en démarrage
						TOTAL -->	4.660.363							

11 RECOMMANDATIONS

Alors que les entreprises forestières sont de plus en plus demandeurs d'un coaching léger (quelques jours par mois), mais sur du long terme, le Programme fait face à la contrainte d'approcher de la fin de sa phase actuelle (septembre 2015) avec un reliquat prévisionnel d'environ (25%) sur le Fonds de disposition.

La nécessité d'accompagner les entreprises du secteur gris (sans certificat de légalité, mais décidées de l'obtenir comme passage obligé sur une trajectoire vers un certificat de gestion forestière privé) de manière régulière et sur du moyen terme a été confirmée par la mission d'évaluation à mi-parcours (voir plus haut) comme un outil approprié pour relever le niveau des entreprises. Cet appui devra se baser sur le résultat d'un audit à blanc de type légalité pour préparer un plan d'actions vers l'obtention d'un certificat de légalité pour lequel l'entreprise s'engage à le faire vérifier par une tierce partie.

Par ailleurs, le rapport d'évaluation à mi-parcours confirmant la pertinence du Programme et l'intérêt de poursuivre plusieurs axes nécessitant des interventions ou engagements à long terme (tisser des partenariats et mettre en œuvre des appuis avec d'autres projets et programmes, promouvoir des appuis mutualisés, identifier des solutions pour des problèmes structurels, mise en place d'une plateforme d'e-learning, etc. qui ne pourront pas tous aboutir d'ici la fin de la phase actuelle du programme), la COMIFAC et la KfW se sont accordés sur une extension de la première phase jusqu'à épuisement des fonds, c'est-à-dire jusque fin décembre 2016.

Dès lors, à compter du 1^{er} mai 2015, les priorités du Programme seront orientées vers :

- la mise en œuvre des interventions citées au paragraphe 9.4 (cf. supra) ;
- le suivi des interventions en cours et l'instruction pour non objection de quelques requêtes en nombre limité ;
- l'opérationnalisation, début septembre 2015, d'un appui à la République Centre Africaine, en particulier aux aires protégées de Dzanga Sangha dans lesquelles deux nouveaux permis (PEA 189 et 190) sont sur le point de débiter l'exploitation forestière ;
- le démarrage, début 2016, d'un accompagnement des entreprises asiatiques au Gabon, sur base de plans d'actions identifiés par l'intervention WWF-RA-NEPCON (cf. supra) ;
- la finalisation de certaines interventions qui ont pris du retard (exemple, les tests mécaniques et de durabilité sur douze essences du bassin du Congo, l'étude transport au Congo) ;
- la rédaction d'un guide de la certification pour les forêts du bassin du Congo qui capitalisera sous forme de conseils, de documents modèles, d'adresses, de base de données, etc., les acquis du Programme ;
- la présentation, début du premier semestre 2016, du bilan du PPECF aux pays bénéficiaires, dans un atelier réunissant les acteurs de la gestion durable des forêts ;
- la présentation, pour fin juin 2016, à la COMIFAC et à la KfW, d'un draft d'interventions d'un deuxième PPECF qui devrait prendre la suite du premier Programme, début 2017 ;
- la conduite d'études permettant de préparer la phase II : état des lieux des entreprises souhaitant un accompagnement (coaching) vers la certification de gestion forestière en passant par un certificat de légalité ; définition des approches en matière de peuples autochtones, développement d'AGR pour les populations riveraines, promotion des bois africains, ...